

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2025

RENFORCER LA RESPONSABILITÉ DES OPÉRATEURS D'INFRASTRUCTURES DE
RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE
OPTIQUE - (N° 1339)

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché,
Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état de la couverture fibre en outre-mer, notamment en Guyane, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP proposent que le Gouvernement remette au Parlement, dans un délai de 3 mois après l'adoption de la présente proposition de loi, un rapport sur l'état de la couverture fibre en outre-mer et sur les délais nécessaires pour rattraper le retard de couverture avec l'Hexagone, notamment en Guyane, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

En France, il existe une énorme disparité dans la couverture en fibre optique entre le territoire hexagonal et les territoires d'outre-mer, notamment ceux de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte qui ne sont pas dotés d'un réseau de fibre optique.

Cette fracture numérique est une rupture d'égalité majeure entre les territoires de la République, à laquelle il faut remédier d'urgence. Le cyclone Chido à Mayotte a révélé le manque de résilience et de résistance du réseau face à des menaces climatiques qui ne vont que croître. De plus, cette faiblesse du réseau place notre pays dans les mains d'acteurs privés qui cherchent à combler ces trous capacitaires, à l'exemple du réseau Starlink, filiale de SpaceX dirigée par Elon Musk. En effet, après le cyclone, le premier ministre a décidé de placer sa confiance dans la le réseau Starlink pour s'assurer de la bonne connectivité du territoire, faute de solution souveraine suffisante. Il s'en est ainsi fait le promoteur de fait, mettant en avant cette solution d'urgence de réponse à la crise et peut-être d'autres à venir. Pourtant, des alternatives à ces systèmes existent à cette situation pour rendre son indépendance technique à la France, face à une entreprise détenue par un responsable du Gouvernement fédéral états-unien.